

conventionnelles au Moyen-Orient et ils ont endossé l'idée d'un registre international des ventes d'armes. On a resserré le contrôle des exportations de produits chimiques et biologiques pouvant servir à fabriquer des armes. Bref, partout dans la collectivité internationale, on se soucie beaucoup plus de contrôler l'offre.

Il importe donc maintenant de se demander si ces efforts vont porter fruit et comment on pourrait restreindre encore plus les transferts d'armements et de technologies bivalentes.

Toutefois, il faut aussi évaluer les limites de cette façon d'aborder la prolifération. Le contrôle des exportations ne risque-t-il pas de limiter l'exportation de technologies à usages pacifiques en direction de pays moins développés ? Ne souligne-t-il pas la différence entre, d'une part, les grandes puissances qui bénéficient d'un arsenal nucléaire et d'armements modernes, et, d'autre part, les pays du tiers-monde à qui l'on interdit d'acquérir des moyens modernes pour assurer leur sécurité ? Ne met-il pas en évidence le traitement favorable dont ont bénéficié certains importateurs d'armes parce qu'ils sont sous la protection spéciale des grandes puissances ? Le contrôle des exportations n'est-il pas remis en cause, à moyen ou à long terme, par la diffusion des technologies ? Ne nuit-il pas, en fin de compte, à l'instauration d'autres instruments de non-prolifération tels que les garanties de sécurité, les zones dénucléarisées, les mesures de transparence et de confiance, les accords de désarmement assortis de responsabilités mutuelles, et l'encouragement du progrès économique et du développement politique ? Toutes ces questions demandent une attention renouvelée.

Conscient de ces espoirs et de ces questions, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a décidé de convoquer une conférence internationale sur l'incidence des mesures de restriction de l'offre sur la non-prolifération des armements. Le choix du thème ne s'est pas fait d'après une préférence pour la maîtrise de l'offre par rapport à la maîtrise de la demande. Nous avons choisi ce thème pour mieux circonscrire le contenu de la conférence. La prolifération des armements constitue un des sujets de recherche primordiaux de l'Institut, qui ne privilégie aucune politique à cet égard.